

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28741**

### Intitulé

Préparateur(trice) en parfum, cosmétique et arômes

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA | Président  |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

222s Transformations chimiques et apparentées (production)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la préparateur(trice) en parfum, cosmétique et aromes peut exercer son activité dans les trois secteurs d'activité : parfumerie, cosmétique, aromatique. Il/elle participe à la mise au point, à la réalisation, à la pré-production et à la fabrication des concentrés de parfums (produits parfumés et parfumants, produits de soin, produits d'entretien, produits d'ambiance), des produits cosmétiques d'hygiène, de soin ou de maquillage, et des arômes alimentaires sucrés ou salés utilisés par toute l'industrie agroalimentaire. Le/la préparateur(trice) en parfum, cosmétique et arômes contrôle et prépare les matières premières entrant dans la composition des produits et réalise les formules développées sur chacune des étapes du process allant du développement à la fabrication. Il/elle pèse les essais, les témoins, réalise les échantillons, fabrique les pré-productions ou les productions. Il/elle contrôle la qualité des produits qu'il/elle a préparés et en assure la traçabilité. Il/elle assure la gestion de l'ensemble des échantillons réalisés.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Organisation du poste de préparation

- Le contrôle des dates limites d'utilisation des matières premières utilisées sur le poste de préparation
- L'anticipation de l'approvisionnement des matières premières et des consommables
- Le contrôle qualitatif des matières premières
- La mise en sécurité du poste de préparation et le réglage des équipements
- L'application des règles d'hygiène et de sécurité

Réalisation des concentrés de parfum/d'arôme ou la base cosmétique et de leur application

- L'adaptation des quantités des matières premières de la formule à la quantité finale souhaitée
- La réécriture de la formule dans l'ordre des quantités à introduire selon leur nature physique
- L'identification des matières premières en petite quantité constituant le cœur de la formule ou des matières premières récurrentes pouvant constituer une base
- Le prélèvement des matières premières et leur pesée
- La préparation des mises en solution

La mise en œuvre du protocole de fabrication et d'application/incorporation à une base (cosmétique, fonctionnelle, alimentaire)

Qualité et traçabilité des formulations et applications réalisées

- Le contrôle des formulations préparées à chaque étape du process de fabrication
- Les prélèvements du produit à chaque étape de la fabrication en utilisant les outils d'échantillonnage adaptés aux quantités
- Le conditionnement et l'étiquetage des échantillons préparés
- La préparation des échantillons pour les tests et le suivi de la stabilité
- L'organisation pratique des tests
- La gestion des échantillons au sein de l'échantillonnaire

Le/la préparateur(trice) en parfum, cosmétique et arômes est capable :

- D'assurer l'opérationnalité de son poste de préparation en veillant à l'approvisionnement et au contrôle des matières premières et consommables, au réglage des équipements et au respect des règles d'hygiène/ sécurité.
- De réaliser le concentré de parfum/d'arôme ou la base cosmétique et leur application en adaptant si besoin les masses des composants et en respectant de façon rigoureuse le protocole de fabrication et d'application.
- D'assurer la qualité et la traçabilité des formulations et applications réalisées, en effectuant des contrôles réguliers, en organisant les tests et en échantillonnant les produits préparés

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries de la beauté, du parfum, de la cosmétique, de l'aromatique alimentaire, de l'agroalimentaire et de la chimie

Préparateur, assistant, assistant parfumeur, laborantin, assistant chef de projet, aide chimiste, fabricant ou opérateur de production

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

### Réglementation d'activités :

norme ISO 22716 (BPF), Règlement Cosmétique (CE n°1223/2009) et Règlement Arômes (CE n°1331/2008).

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composants de la certification :

Les modalités d'évaluation en lien avec les situations professionnelles, portent sur la réalisation de travaux identiques à ceux que doivent produire des professionnels en exercice, notamment :

- Modalités d'organisation d'un poste de préparation
- Réalisation d'un concentré de parfum/d'arôme ou base cosmétique et de son application
- Réalisation d'un échantillonnage
- Elaboration d'une fiche technique

L'ensemble des « blocs de compétences » obtenus permet d'acquérir la totalité de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.

L'articulation des blocs suit la logique métier de l'activité professionnelle d'un/d'une « préparateur (trice) en Parfum, Cosmétique, Arômes ».

Il est cependant possible de valider les blocs dans un autre ordre selon les recommandations de l'organisme de certification.

### Bloc de compétence :

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28741 - Qualité et traçabilité des formulations et applications réalisées | <p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôler l'aspect du produit mis en œuvre</li><li>• En cas de différence notable, suspendre la production en cours et alerter le responsable du laboratoire.</li><li>• Prélever une quantité de produit en veillant à ne pas polluer ou contaminer celui-ci et en respectant les indications de la feuille d'échantillonnage.</li><li>• Échantillonner la quantité prélevée, en adaptant le type de conditionnement à la nature du produit</li><li>• Pour les grandes séries, mettre en œuvre les techniques d'échantillonnage assistées.</li><li>• Étiqueter les échantillons préparés</li><li>• Elaborer la fiche technique de traçabilité.</li><li>• Gérer les échantillons des essais développés et des essais validés au sein de la banque d'échantillons (échantillothèque)</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p><i>En formation initiale ou continue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Production attendue : La réalisation d'un échantillonnage et de sa fiche technique de traçabilité</li><li>• Modalités de réalisation : mise en situation et production écrite de la fiche technique de traçabilité</li><li>• Travail individuel évalué par le formateur</li></ul> <p><i>En VAE :</i> Description de la réalisation d'un échantillonnage et de la fiche technique de traçabilité + dossier de preuves</p> <p>Un <b>certificat</b> sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation de ce bloc de compétences</p> |

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28741 -  
Réalisation des concentrés de parfum/d'arôme, bases cosmétiques et de leur application

**Descriptif**

- Réécrire la feuille de formule en réalisant les adaptations nécessaires
- Identifier sur la feuille de formulation les plus petites quantités à introduire qui ne pourront être pesées facilement
- Prélever les matières premières mentionnées
- Préparer les mises en solution des solides, poudres, pâtes ou huiles ainsi que les dilutions entrant dans la formulation demandée
- Procéder à la pesée du concentré de parfum ou de la base de parfumerie, de l'arôme ou du bouquet aromatique.
- Fabriquer les produits cosmétiques en respectant les températures et les ordres d'incorporation des différentes phases
- En tenant compte des indications portées sur la demande d'application, calculer la quantité de parfum ou d'arôme nécessaire au parfumage du support cosmétique ou du support fonctionnel (détergent, lessive, bougie,...) ou à l'aromatisation du support alimentaire (boissons, glaces, pâtisseries,...).
- Préparer les quantités de solubilisant et additifs nécessaires à l'application.
- Procéder au parfumage ou à l'aromatisation du support en respectant le protocole fourni (mélange simple, sous agitation, avec chauffage, cuisson,...).

**Modalités d'évaluation**

*En formation initiale ou continue :*

- Production attendue : réalisation d'un concentré de parfum/d'arômes, base cosmétique et de son application,
- Modalités de réalisation : mise en situation individuelle évaluée par un jury de formateurs.

*En VAE :* Description du mode opératoire de la réalisation d'une préparation et de son application + dossier de preuves

Un **certificat** sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation de ce bloc de compétences

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28741 - Assurer l'opérationnalité de son poste de préparation</p> | <p><b>Descriptif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler périodiquement les dates limites d'utilisation des matières premières et des solutions du stock du poste de préparation et des stocks communs</li> <li>• Anticiper les demandes de commandes de matières premières et des petits matériels, consommables nécessaires à la mise en œuvre des formulations,</li> <li>• Contrôler olfactivement et visuellement toute matière première à introduire dans la formulation préparée.</li> <li>• Détecter toute anomalie organoleptique (aspect/couleur/odeur) sur les matières premières utilisées.</li> <li>• Alerter et rendre compte des anomalies détectées.</li> <li>• Vérifier l'opérationnalité des matériels et outils utilisés</li> <li>• Maintenir les matériels, le poste et l'environnement de travail propres et ordonnés</li> <li>• Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p><i>En formation initiale ou continue :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production attendue : les modalités d'organisation d'un poste de préparation</li> <li>• Modalités de réalisation : Mise en situation de prise de poste et de préparation des matières premières en vue de la pesée.</li> <li>• Mise en situation individuelle évaluée par le formateur</li> </ul> <p><i>En VAE :</i> Description des modalités d'organisation d'un poste de préparation + dossier de preuves</p> <p>Un <b>certificat</b> sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation de ce bloc de compétences</p> |

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | <p>Le président du jury est la Directrice de l'ISIPCA et par délégation la directrice pédagogique de l'ISIPCA<br/>           2 professionnels du secteur parfum, Cosmétique, Arômes<br/>           Le coordinateur pédagogique de la filière</p> |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | <p>Le président du jury est la Directrice de l'ISIPCA et par délégation la directrice pédagogique de l'ISIPCA<br/>           2 professionnels du secteur parfum, Cosmétique, Arômes<br/>           Le coordinateur pédagogique de la filière</p> |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | <p>Le président du jury est la Directrice de l'ISIPCA et par délégation la directrice pédagogique de l'ISIPCA<br/>           2 professionnels du secteur parfum, Cosmétique, Arômes<br/>           Le coordinateur pédagogique de la filière</p> |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | <p>Le président du jury est la Directrice de l'ISIPCA et par délégation la directrice pédagogique de l'ISIPCA<br/>           2 professionnels du secteur parfum, Cosmétique, Arômes<br/>           Le coordinateur pédagogique de la filière</p> |
| Par candidature individuelle                                     | X      |  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | Le président du jury est la Directrice de l'ISIPCA et par délégation la directrice pédagogique de l'ISIPCA<br>2 professionnels du secteur parfum, Cosmétique, Arômes<br>Le coordinateur pédagogique de la filière |
|---|---|---|

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Préparateur(trice) en parfum, cosmétique et arômes" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 05 août 2022.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Préparateur en parfum, cosmétique et aromatique" avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Préparateur en parfum, cosmétique et aromatique avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Préparateur en parfum, cosmétique et aromatique alimentaire.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

En moyenne, 35 titulaires par an

#### Autres sources d'information :

[www.isipca.fr](http://www.isipca.fr) / [www.campus.cci-paris-idf.fr](http://www.campus.cci-paris-idf.fr)

[Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique alimentaire](#)

[CCI de Région Paris-Ile de France/ISIPCA](#)

#### Lieu(x) de certification :

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA : Île-de-France - Yvelines ( 78) [Versailles]

ISIPCA / CCI Paris-Ile de France

34/36 rue du Parc de Clagny

78000 Versailles

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISIPCA / CCI Paris-Ile de France - 34/36 rue du Parc de Clagny - 78000 Versailles

#### Historique de la certification :

1989 : création dans le cadre de la formation professionnelle continue,

18 juin 1992 : validation de la qualification par la CPNE des Industries Chimiques,

Arrêté du 26 septembre 1994 : homologation du titre par la Commission Technique d'Homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Renouvellements d'homologation par la CTH : 26 juillet 1998 et 4 mai 2002

21 avril 2007 : arrêté publié au journal officiel du premier enregistrement du titre dans le Répertoire National de la Certification Professionnelle.

21 avril 2009 : arrêté publié au journal officiel du renouvellement de l'enregistrement du titre dans le Répertoire National de la Certification Professionnelle.

**Certification précédente :** Préparateur en parfum, cosmétique et aromatique